

Micro-entreprise : même chiffre d'affaires, trois résultats

Cotisations et revenu imposable dépendent de votre activité.

Vente de marchandises

SEUIL 203 100 €

4 920 €

de cotisations sociales (12,3 %)

11 600 €

de revenu imposable (abattement de 71 %)

Services commerciaux ou artisanaux

SEUIL 83 600 €

8 480 €

de cotisations sociales (21,2 %)

20 000 €

de revenu imposable (abattement de 50 %)

Profession libérale non réglementée

SEUIL 83 600 €

10 240 €

de cotisations sociales (25,6 %)

26 400 €

de revenu imposable (abattement de 34 %)

Pour 40 000 € de chiffre d'affaires, revenu imposable

Vente de marchandises **11 600 €**

Services commerciaux ou artisanaux **20 000 €**

Profession libérale non réglementée **26 400 €**

Écart entre ventes et libéral **14 800 €**

À retenir

- ✓ Aucune charge réelle ne se déduit : l'abattement les remplace.
- ✓ Les professions relevant de la CIPAV ont un autre taux.
- ✓ Le versement libératoire de l'impôt est une option, sous condition de revenu.

Aket+

Pour aller plus loin : « **Micro-entrepreneur : la première année** », cotisations, impôt et seuils, mois par mois.

Références Code général des impôts, articles 50-0 et 102 ter ; Code de la sécurité sociale, article L613-7.

